

**Réunion du Conseil d'Administration  
du Mercredi 8 novembre 2023 à 14h30**

Délibération n°2023-38

Objet : Motion relative au projet d'évolution de la Fédération Nationale des Centres de gestion (FNCDG) vers un Etablissement National de Gestion (ENG)

**Ont participé aux décisions**

**Collèges des communes affiliées**

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. SALAT, Mme NAYA, M. SAVELLI, Mme GOUSMAR, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. CADAS, Mme GONZALEZ, M. DURAND, Mme ARTIGUES.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FONTES représenté par Mme GALY ; M. RASPEAU représenté par M. OUPLOMB.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CAMPAGNE représenté par Mme GEIL-GOMEZ ; M. LADEVEZE représenté par Mme GOUSMAR.

**Collège des établissements publics affiliés**

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. CIERCOLES.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. FOUCHIER représenté par M. GUERRA.

**Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique**

**Représentants des communes adhérentes**

- administrateurs titulaires présents : M. PARRE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

**Représentants des établissements publics adhérents**

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

**Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne**

- administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSES, Mme LUMEAU-PRECEPTIS ; Mme VOLTO.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

## Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique de la Haute-Garonne,

- Après avoir pris connaissance du projet d'évolution de la FNCDG vers un Centre national de coordination des centres de gestion sous la forme d'un Établissement Public national (EPN),
- Après avoir constaté que ce Centre national de coordination des centres de gestion disposerait de missions de gestion en plus d'attributions administratives, financières, de représentation des employeurs locaux et de valorisation de la fonction publique territoriale,
- Considérant que dans le cadre de ce projet de transformation, ce nouvel établissement intégrerait le Groupement d'Intérêt Public (GIP) informatique des centres de gestion, et par conséquent qu'il remet en cause les fondements de ce GIP informatique, conçu comme un outil au service des centres de gestion pour faciliter leur politique informatique et non s'y substituer,
- Considérant la portée très limitée de la consultation organisée par la Fédération auprès des présidents des centres de gestion, a fortiori les présidents de centres de gestion coordonnateurs dont le CDG31, centre de gestion coordonnateur de la Région Occitanie,
- Considérant, en dépit de la réunion de présentation du projet d'EPN tenue le 26 septembre 2023 à Albi par la FNCDG, le défaut d'information des présidents des centres de gestion d'Occitanie, caractérisé par l'absence de production d'éléments complémentaires permettant aux élus de se positionner sur le projet,
- Considérant les risques de mise sous tutelle des centres de gestion induits par la mise en place de ce Centre national de coordination des centres de gestion,
- Considérant à termes l'impact financier pour les collectivités, par les coûts induits par la mise en place de ce nouvel établissement, alors que le projet présenté affirme que sa mise en place se ferait à coûts constants,
- Considérant enfin le risque institutionnel que le projet de création de ce nouvel établissement soit intégré dans le cadre d'une nouvelle réforme législative et réglementaire,
  
- Alors que les centres de gestion ont démontré leurs aptitudes à s'engager pleinement dans des dispositifs de mutualisation et de coordination à l'échelon régional et national, comme l'illustre le GIP informatique des centres de gestion, auquel a adhéré le CDG31, ou encore comme en atteste pour l'Occitanie l'adoption du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation le 7 février 2023,
- Alors que la FNCDG a contribué, sous sa forme associative actuelle, depuis notamment 2014, à préserver et promouvoir avec efficacité la place des centres de gestion dans le paysage administratif et institutionnel, et assumer pleinement son rôle de représentation, de valorisation et de coordination,

### Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **De s'opposer fermement à la transformation de la FNCDG en établissement public national (EPN) dans le cadre du Centre national de coordination des centres de gestion tel que proposé en l'état,**
- **De s'opposer également à l'intégration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) informatique des centres de gestion au sein d'un Établissement Public National,**
- **De plaider pour le renforcement des attributions de la FNCDG en matière de valorisation, de promotion et de coordination des centres de gestion et de la fonction publique territoriale, dans le cadre de son statut associatif actuel,**

- **Et enfin, autorise la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne à faire part de l'intention du Conseil d'administration de ne pas renouveler l'adhésion du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne à la Fédération Nationale des Centres de Gestion si le projet était maintenu en l'état.**

Fait à Labège,

Le 08/11/2023



**La Présidente,**

**Sabine GEIL-GOMEZ**